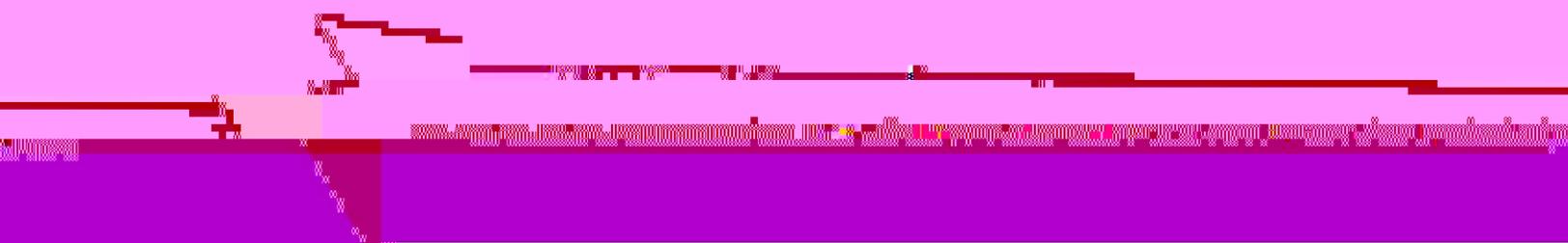




www.haw-hamburg.de

1



IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les demandes indiquées ci-dessous dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 201-2031 :

Laval	École primaire Crestview	1. Demande : 4 classes modulaires	42 000 000,00 \$
		2. Demande : nouvelle école	
Laurentides	Nouvelle école (région de Mirabel)	1. Demande : 2 classes modulaires	35 000 000,00 \$
		2. Demande : nouvelle construction dans la région de Saint-Jérôme / Mirabel	
	Nouvelle école (région de Sainte-Marthe-sur-le-Lac)	1. Demande : 4 classes modulaires	26 000 000,00 \$
		2. Demande : nouvelle construction dans la région de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	
	École primaire de Sainte-		

Modification à
une résolution

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté
la résolution n° CC-201111-ED-0036,

École Le Sommet

Coût des équipements de protection individuelle

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 oblige la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) à gY dfcWfYfi bY ei Ubhjf ja dcfUobY XDei jdYa Ybng XY dfcYVtcb jbxj jxi Y`Y (vPI) UZb XY fYgdYVf`YgXjYVtj Ygfa jgYgdUf`Ya jbg h fY XY D Xi Vhcb (MEQ) et les autorités de santé publique;

ATTENDU QUE la CSSWL applique avec diligence les mesures visant à protéger la santé et la sécurité de YbgYa VY XYg a Ya VfYg Xi dYfgcbbY`YhXYg f, j Yg;

ATTENDU QUE la CSSWL a engagé des dépenses VtbgjXffUVYg dci f Zjfy`DMUhiYI j f XDPi;

ATTENDU QUE`U CSSWL bDU dUg fbf fYa Vci fgfY Yb hctU`jbf dci f`DMUhxDPi effectué pendant`DbbfY gVt`Ujfy 2019-2020;

ATTENDU QUE, dYbXUbh`DbbfY gVt`Ujfy Yb Vdi fg,`U CSSWL Vtbtbi Y { Zjfy`DMUhxDPi;

ATTENDU QUE ces coûts additionnels ont des répercussions sur les élèves et le personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Adam Gordon que le conseil des commissair60480051

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dfvgYbHY i bY XYa UbXY Zcfa Y`Y Ui a]b]gh fY XY `D Xi WU]cb pour le remboursement, à la commission scolaire, de toutes les dépenses additionnelles générées par Y fYdcfh { XYi l cWUg]cbg, XY `F YW]cb gVt U]fY;

QU'@b Z]bUbWa Ybhadéquat permettant de couvrir le coût des élections scolaires soit accordé à toutes les commissions scolaires anglophones;

ET QUE la présente résolution soit notamment hfUbga]gY Ui a]b]gh fY XY `D Xi WU]cb UWWta dU[b/Y X@bY `YhfY g[b/Y dUf `Y dfvg]XYbhde la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.